

Le 10 décembre 2024

RAPPORT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2025

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* et au nom du conseil municipal, c'est avec plaisir que je vous sou mets le rapport sur le budget de fonctionnement de 2025.

Cette année, l'administration municipale annonce une augmentation de 2,52 % du compte d'impôt foncier pour tous les contribuables. Cette décision, bien que réfléchie, reflète notre volonté de maintenir des services de qualité tout en répondant aux défis d'un contexte économique exigeant et aux impératifs environnementaux.

Le budget de fonctionnement 2025, qui s'élève à 136,1 M\$, marque une hausse de 4,61 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, compte tenu des dossiers majeurs actuellement en cours, nous avons concentré nos efforts budgétaires principalement sur la gestion courante des opérations, sans l'introduction de nouveaux programmes, tout en plaçant les Monteroises et Monterois au cœur des priorités.

Les priorités budgétaires

Tout d'abord, il convient de souligner que les dépenses administratives, de gestion et de financement associées à des projets d'envergure, tels que la construction du Centre sportif et communautaire ainsi que le nouveau bâtiment « 30/40 Roosevelt », sont incluses dans le budget de fonctionnement. Bien que ces grands projets fassent partie de notre programme triennal d'immobilisations, ils génèrent également des répercussions sur le budget de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement 2025 traduit donc les principales priorités suivantes :

- Améliorer le système de drainage de la Ville en travaillant sur les diverses alternatives qui s'offrent à la municipalité et les solutions pour améliorer les systèmes afin de remédier aux problèmes d'inondations lors de pluies diluviennes.
- Poursuivre et adopter le Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur Beaumont qui permettra d'améliorer la qualité de vie des résidents. Ce plan définira une vision stratégique et des objectifs clairs pour le développement harmonieux du secteur.
- Créer un réseau cyclable couvrant l'ensemble de la Ville, en mettant l'accent sur l'intégration améliorée de l'aménagement et le verdissement des secteurs Bates et Plymouth.

- Réviser et moderniser le règlement de zonage pour mieux refléter les enjeux urbanistiques actuels et anticiper les besoins futurs, en s’alignant sur les meilleures pratiques en matière de développement urbain.
- Poursuivre les efforts pour garantir la sécurité routière, l’accessibilité et la fluidité de la circulation. Mettre en place des solutions innovantes pour réduire la vitesse de circulation et contrôler les passages de transit.
- Mettre en œuvre un plan de gestion des actifs et une stratégie visant à maintenir les infrastructures en bon état et assurer des services durables aux citoyens.
- Étudier les possibilités d’introduire des tarifs de stationnement au centre-ville de Mont-Royal pour diversifier les sources de revenus.

La croissance du budget de fonctionnement 2025

Le budget de fonctionnement 2025 se chiffre à 136,1 M\$, en hausse de 4,61 % par rapport au budget 2024. Cette hausse reflète principalement l’évolution des coûts liés aux engagements existants et aux priorités opérationnelles.

Les facteurs suivants y contribuent, notamment :

- Les dépenses locales présentent une hausse de 3,7 M\$ (soit 6,35 %), qui s’explique principalement comme suit :
 - ✓ La croissance de la masse salariale, des charges sociales et des avantages ;
 - ✓ L’augmentation des coûts des contrats externes liée à l’inflation ;
 - ✓ Les dépenses relatives à l’inspection et le nettoyage des conduites d’agglomération. Cette dépense est compensée par un revenu équivalent provenant d’une tierce partie.
- Une augmentation totale de 2,3 M\$ (soit 3,24 %) des quotes-parts versées à l’agglomération de Montréal pour : les dépenses générales, l’achat d’eau, le service de l’eau, le service de premiers répondants, les dettes de la voirie artérielle, le financement des investissements admissibles à des subventions, le financement des déficits des exercices antérieurs et la contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville de Montréal ;

Au chapitre des recettes, les taxes foncières, les compensations tenant lieu de taxes et la tarification de l’eau demeurent nos principales sources de revenus, s’élevant ensemble à 114,9 M\$ et constituant 87 % de nos revenus totaux.

Par ailleurs, un revenu additionnel de 0,5 M\$ est prévu grâce à la tarification spéciale pour le Fonds de prévoyance dédié à la passerelle Royalmount. Cette tarification est appliquée sur tous les immeubles imposables situés dans un secteur déterminé de la Ville, soit celui du quartier Royalmount.

Pour leur part, les revenus provenant de sources locales totalisent 13,2 M\$ et représentent 10 % des revenus totaux. Les prévisions budgétaires 2025 relatives à ces revenus sont inférieures à celles de 2024. Cette diminution s’explique par :

- ✓ Une réduction anticipée des revenus liés à l’émission de permis de construction;

- ✓ Une stabilisation des transactions immobilières, en conséquence, une prévision conservatrice des revenus de mutation;
- ✓ Une baisse des taux d'intérêt;
- ✓ Une diminution des revenus liés aux programmes d'activités de loisirs, principalement en raison de la fermeture de la piscine Pierre-Laporte.

Les prévisions budgétaires montrent également des revenus s'élevant à 1,2 M\$ qui correspondent à des revenus issus de services délégués par l'Agglomération de Montréal. Par rapport au budget 2024, la variation est significative et s'explique par l'inscription, pour 2025, d'un montant de 1 167 000 \$ prévu comme remboursement de l'Agglomération de Montréal à la Ville de Mont-Royal pour les dépenses engagées par la municipalité pour l'inspection et le nettoyage des conduites d'agglomération.

De leur côté, les revenus provenant de transferts gouvernementaux totalisent 2,5 M\$, soit 1,9 % des revenus totaux.

Finalement, afin de réduire l'impact financier des hausses budgétaires sur le compte d'impôt foncier des résidents, le conseil municipal a décidé d'utiliser 3,6 M\$ des surplus accumulés pour financer les dépenses locales et pour pallier l'augmentation de la quote-part à verser à l'agglomération de Montréal.

En conclusion, le budget de fonctionnement 2025 de la Ville de Mont-Royal illustre un engagement à maintenir un équilibre entre la réponse aux besoins croissants de la communauté et la gestion responsable des finances publiques. Bien que l'augmentation du compte d'impôt foncier et des dépenses municipales reflète les défis économiques actuels, ces ajustements visent à soutenir des améliorations essentielles aux infrastructures urbaines et environnementales et mettre de l'avant des stratégies dans la sécurité, la mobilité, le développement urbain et le maintien de la qualité de vie des citoyens. Par ailleurs, des mesures prudentes, comme l'utilisation de surplus accumulés, permettent de limiter l'impact des hausses budgétaires sur les contribuables.

Bref, ce budget ne se limite pas à répondre aux besoins immédiats, mais s'inscrit dans une démarche visionnaire axée sur la modernité, le développement durable, le bien-être des résidents et l'adaptation aux exigences socio-économiques et environnementales en évolution, tout en préservant l'essence et les aspirations de la communauté de Mont-Royal.

Le maire,

Peter J. Malouf